

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **9 (1970-1971)**

Heft 38

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FONDS DE SOLIDARITE DES SUISSES DE L'ETRANGER

CONCOURS

Qui enrôlera le plus de nouveaux membres ?

Il y a quelques semaines, nos coopérateurs ont reçu une formule de concours du Fonds de Solidarité. Quel est le but de ce concours ?

Précisément à notre époque où quotidiennement dans le monde éclatent des troubles et des conflits, où sont décrétées des nationalisations ou autres mesures coercitives politiques, il est important pour chacun de prévoir à temps et d'assurer ses moyens d'existence auprès du Fonds de Solidarité contre leur perte éventuelle à la suite de tels événements. Si une coopérative d'entraide, telle que le figure le Fonds de Solidarité, peut compter sur une forte participation des Suisses de l'étranger, lui confiant leurs épargnes pour une administration fiduciaire en renonçant aux intérêts, elle peut s'acquitter de bien davantage. Vu que nos membres sont à même de savoir, mieux que quiconque, ce que représente pour eux le Fonds de Solidarité et ce qu'il a déjà réalisé pour nos concitoyens sinistrés, le Comité décida d'animer nos coopérateurs à mener une propagande active.

Qui peut participer à ce concours ?

Tous les membres du Fonds de Solidarité et chaque Suisse qui est devenu membre à l'occasion de ce concours.

Délais :

Toutes les formules envoyées jusqu'au 31 décembre 1971 seront prises en considération.

Désignation des gagnants

Le tirage au sort des gagnants aura lieu au Congrès des Suisses de l'Etranger de 1972.

En principe, chaque sociétaire qui a enrôlé un nouveau membre peut participer au tirage (pour autant que les nouveaux membres enrôlés aient payé leur cotisation avant le 30 juin 1972). Chaque nouveau membre enrôlé donne une ou plusieurs chances.

	Epargne	ou	Epargne
	annuelle		unique
	FS		FS
1 chance	50 - 100		900 - 1.800
2 chances	150 - 200		2.700 - 3.600
3 chances	300 - 400		5.400 - 7.200

PRIX

Les prix, d'une valeur totale de 20.000 FS ont été offerts par des firmes suisses (noms entre parenthèses) et se répartissent comme suit :

Que peut-on gagner ?

1. Un voyage en Suisse par Swissair et 15 jours de vacances pour deux personnes pour un gagnant résidant en Europe ou des vacances d'une valeur de 1.500 F.

(Office National Suisse du Tourisme).

2. Un voyage en Suisse par Swissair pour un gagnant résidant outre-mer.
3. 2.500 F en espèces (Compagnie d'Assurances « Winterthur »).
- 4 à 7. Quatre obligations de caisse de 1.000 F chacune, offertes par : (Banque Populaire Suisse) - (Crédit Suisse) - (Société de Banque Suisse) - (Union de Banques Suisses).
- 8 à 11. Quatre prix de 1.000 F en espèces, dont deux offerts par : (CIBA-GEIGY S.A. Bâle) ; un par : (Compagnie suisse de Réassurances) et un par : (F. Hoffmann-La Roche & Cie, S.A., Bâle).
- 12 et 13. Deux fois 500 F en espèces offerts par : (Buhler Frères, Uzwil) - (Sandoz S.A., Bâle).
14. 300 F en espèces (Georg Fischer S.A., Schaffhouse).
15. Une montre dame (Fédération Horlogère Suisse).
16. Une montre messieurs (Fédération Horlogère Suisse).

17. Une montre messieurs (Fabrique de montres « Tissot »).

18. Un fromage de gruyère (Union Suisse du Fromage, Berne).

19. Un fromage d'Emmental (Emmental S.A., Zollikofen).

Qui peut-on enrôler ?

Tous les Suisses et Suissesses majeurs (double nationaux et membres de la famille compris) qui ne font pas encore partie du fonds.

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser la formule ci-après ou celle qui vous a été adressée par le Fonds de Solidarité.

Des formules supplémentaires sont disponibles à l'Ambassade de Bruxelles et de Luxembourg, au Consulat général d'Anvers et chez l'Editeur responsable du COURRIER SUISSE.

Aidez-nous à faire connaître partout le Fonds de Solidarité ! C'est dans votre intérêt à tous que notre œuvre d'entraide se doit d'être renforcée dans notre monde instable. Au cours du premier trimestre de cette année, le Fonds a déjà versé un montant total de 90.000 F à cinq compatriotes sinistrés afin de les aider à se refaire une existence : ce qui parle pour le bien fondé et l'utilité de notre œuvre !

